



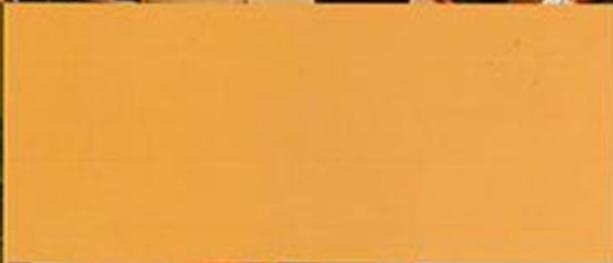
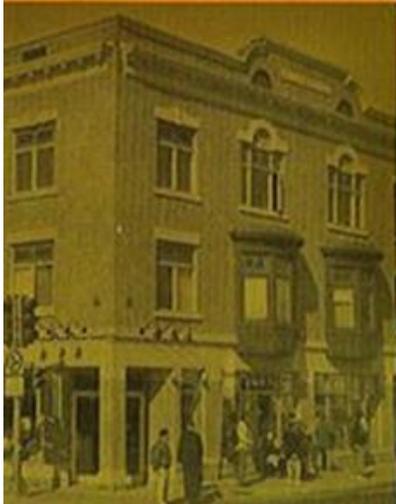
Rapport annuel 2018

Conseil de quartier
de Lac-Saint-Charles



Mon quartier

j'y vis... j'y vois !



RAPPORT ANNUEL 2018

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER DE LAC SAINT-CHARLES	3
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	4
BILAN 2018	5
ACTIVITÉS	5
DOSSIERS ET RÉOLUTIONS	6
FINANCEMENT	11
CONCLUSION	11
ANNEXE I — ÉTATS FINANCIERS	12
ANNEXE II — TABLEAU DES RÉOLUTIONS	14

MOT DU PRÉSIDENT

Je suis heureux de vous présenter mon premier rapport annuel 2018 en tant que président du conseil de quartier de Lac-Saint-Charles depuis le 8 janvier dernier. En le parcourant, vous constaterez qu'il vous présente un résumé des actions et des réalisations des membres du conseil d'administration au cours de l'année 2018 et début 2019.

Depuis le début de mon implication au conseil, j'ai eu la chance de rencontrer des gens passionnés et dévoués. J'ai aussi pu prendre conscience des différents enjeux du quartier et de l'important rôle que la Ville de Québec se doit de jouer.

La réalité de notre quartier au sein de la ville est plutôt singulière et est principalement en lien avec l'impossibilité de développement immobilier. La densification que connaîtront les autres quartiers, bien que critiquables, créera une vitalité économique dont nos commerces locaux auraient bien besoin. Les nouveaux développements, que nous n'aurons pas, pourraient permettre d'obtenir des investissements supplémentaires de la ville et donc la mise en place de nouveaux parcs et infrastructures pour les jeunes familles. C'est pourquoi je crois qu'il faudra tirer notre épingle du jeu autrement.

Pour assurer l'avenir du quartier, nous devons transcender nos faiblesses en force et ainsi attirer l'intérêt à la fois de nos élus, des citoyens de Québec et des générations futures. En mettant à niveau notre centre communautaire, en réhabilitant le site du Lac-Fripon en une base de plein air offrant multitude d'activités, en supportant nos organismes communautaires innovants, la ville de Québec créera un milieu de vie convoité qui permettra d'attirer et accueillir les prochaines générations de familles. Selon les derniers sondages, ces derniers choisissent de quitter Québec pour les MRC avoisinantes. La ville se dotera ainsi d'un argument de poids pour convaincre la prochaine génération de s'établir ici, dans notre quartier, à Québec. Le caractère écologique et environnemental de Lac-Saint-Charles est en phase avec les grandes tendances mondiales en matière de changement climatique. Cet aspect ouvre la porte à de grandes opportunités d'innovations en matière d'impact environnemental lié à l'activité humaine. Par exemple, telle que proposée par un citoyen lors d'une de nos séances, l'implantation de mini maison pourrait permettre à la fois une densification à faible empreinte écologique, à la future génération, de minimiser son niveau d'endettement et finalement, à nos retraités de demeurer dans le quartier tout en leur offrant une plus grande liberté financière. Ces quelques idées pourraient permettre de créer un fort tissu social, un mode de vie saine pour les résidents et un attrait important pour l'ensemble des citoyens de la ville de Québec. **Lac-Saint-Charles contribuera donc au rayonnement de la ville de Québec.** Le conseil de quartier est au cœur de ce chantier et repose sur l'implication bénévole des citoyens de Lac-Saint-Charles et surtout par la présence de citoyens avisés et aimant de leur quartier. Ensemble, nous pouvons affronter l'avenir avec confiance. Avec des possibilités infinies d'amélioration et de croissance, pour le bénéfice de tous les citoyens de Lac-Saint-Charles, les résidents ont tout à gagner à assister aux rencontres et à partager leur opinion, commentaire et suggestion d'amélioration.

Finalement, je tiens à féliciter et à sincèrement remercier les bénévoles membres du conseil de quartier de Lac-Saint-Charles pour leur implication et leur dévouement qui nous a permis de faire du progrès au cours de l'exercice 2018-2019.

Bonne lecture,
Mathieu Des Roches, président

PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER DE LAC SAINT-CHARLES

Le conseil de quartier de Lac Saint-Charles constitue l'un des cinq conseils de quartier formant le territoire de l'arrondissement de la Haute Rivière. Les quatre autres étant les conseils de quartier Des Châtelers, de Loretteville, de Saint-Émile et de Val-Bélair.

Les activités du conseil de quartier sont publiques. Lors de chaque réunion, deux périodes de questions et commentaires sont réservés aux citoyennes et citoyens du quartier.

Les membres du conseil d'administration du conseil de quartier sont à l'écoute de vos préoccupations et de vos suggestions. Les réunions ont lieu le deuxième mardi du mois au centre communautaire Paul-Émile-Beaulieu situé au 530, rue Delage. Les dates des réunions et les sujets traités sont confirmés dans le journal municipal et sur le site Internet de la Ville (www.ville.quebec.qc.ca) sur la page dédiée au conseil de quartier.

La mission du conseil de quartier

Le conseil de quartier Lac Saint-Charles est un organisme à but non lucratif, créé à la demande de la population et qui représente les citoyennes et citoyens du quartier. Il est inscrit au Registraire des entreprises du Québec sous le numéro 1162983317 depuis le 11 mai 2005.

L'énoncé de mission des conseils de quartier est le suivant :

« Interlocuteur privilégié de la Ville, le conseil de quartier a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins concernant leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique. »

La composition du conseil de quartier

Le conseil d'administration (c.a.) du conseil de quartier de Lac-Saint-Charles est composé des personnes suivantes au cours de l'année :

Après l'assemblée générale du 11 avril 2018		En décembre 2018	
Michelyne St-Hilaire	Présidente	Denis Des Roches	Président
Denis Des Roches	Vice-président	Mathieu Des Roches	Vice-présidente
Alain Anctil	Trésorier	Alain Anctil	Trésorier
Nathalie Brisson	Secrétaire	Nathalie Brisson	Secrétaire
Ludovic Lorrin	Administrateur	Ludovic Lorrin	Administrateur
Mathieu Des Roches	Administrateur	Michelyne St-Hilaire	Administratrice
		Marie-Reine Gauthier	Administratrice

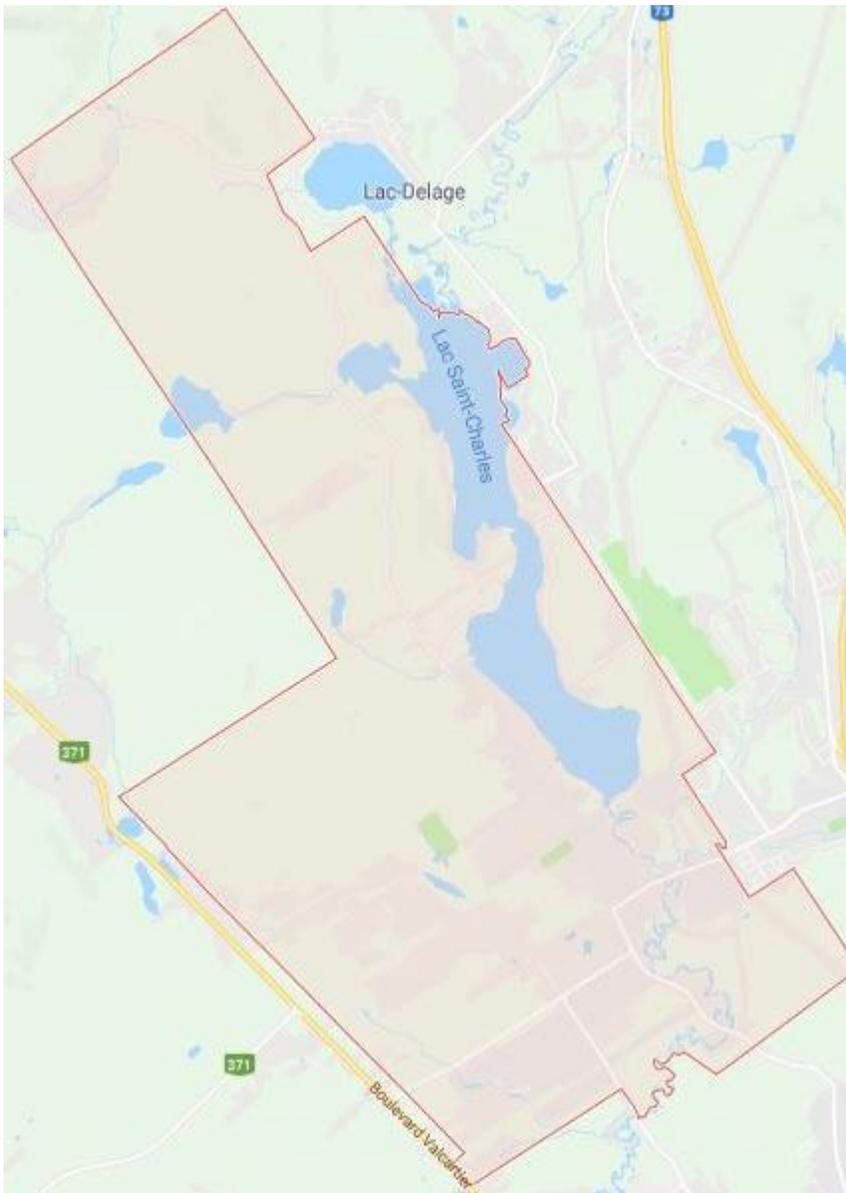
Le *Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier* (R.R.V.Q., chap. F-1) prévoit que le c.a. est composé de 11 personnes et que le quorum est de cinq (5) :

- Huit (8) élus (quatre [4] hommes, quatre [4] femmes) et
- trois (3) personnes cooptées par les membres du c.a.

La durée des mandats électifs est de deux (2) ans et leur échéance alterne afin d'assurer une certaine continuité. Les personnes cooptées le sont pour un (1) an. Tous les mandats peuvent être renouvelés.

Le territoire du conseil de quartier

Le conseil de quartier de Lac-Saint-Charles juridiction sur le territoire identifié à la carte ci-dessous.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le territoire du quartier fait partie du district de Lac-Saint-Charles–Saint-Émile. Le conseiller du district, Monsieur Steve Verret, est membre d'office du c.a. sans droit de vote.

BILAN 2018-2019

ACTIVITÉS

Les assemblées ordinaires ont habituellement lieu chaque 2^e mardi du mois, sauf en période estivale. Elles sont annoncées sur le site Internet de la Ville, ainsi que les séances spéciales, le cas échéant.

Le conseil d'administration a tenu 10 séances au cours de l'exercice 2018-2019. Le conseil se prononce sur des sujets relatifs à la qualité de vie dans le quartier. Les résolutions adoptées se trouvent dans le tableau en annexe 2.

Le Conseil de quartier a donné son appui à divers projets de modifications au règlement de zonage du conseil d'arrondissement de la Haute-Saint-Charles. Ces projets de modifications sont généralement présentés par des employés provenant des divers services administratifs ou divisions de la Ville de Québec et dans certains cas, deviennent même la consultation publique du projet. Ces projets de modification ont pour but principal d'apporter certains changements souvent souhaitables au plan de zonage afin de rendre conformes certains usages rendus dérogatoires avec le temps.

Les membres du conseil ont assisté à plusieurs rencontres et activités données par la Ville de Québec sur différents sujets. Entre autres :

- Consultation publique sur le RTC
- Ateliers voisinage
- Voisins solidaires
- Séances d'assemblée de l'arrondissement
- Sondage sur la vision de l'habitation
- Ville intelligente
- École l'Arc-en-ciel
- Table des partenaires
- Collectif du nord

Le conseil de quartier s'est également impliqué dans les projets suivants :

Journée de sensibilisation sur l'environnement

Tenue le 3 juin — opportunité de visibilité pour le conseil de quartier.

Projet « Maison fleurie »

Campagne d'encouragement pour l'embellissement du quartier ou des prix ont été offerts.

Reportage du CCAP

À l'automne, le CCAP.tv est venu assister à une séance du conseil pour vous faire découvrir un moyen souvent sous-estimé et méconnu de faire entendre votre voix.

Page Facebook

Nous tentons de garder à jour les informations que nous jugeons importantes. À la fin de l'année 2018, nous comptons un peu plus que 200 abonnés. Le partage des informations sur la page « J'habite Lac-St-Charles », avec ses 1929 membres, augmente de beaucoup les visionnements et les partages.

DOSSIERS ET RÉOLUTIONS

Nous faisons ici un résumé des dossiers et résolutions traités en cours d'année. Les sujets sont regroupés selon leurs thématiques générales. C'est un donc un historique précis de l'origine, évolution et conclusions de chaque sujet abordé durant les séances du conseil.

RÉSEAU ROUTIER

Les résolutions adoptées en lien avec notre réseau routier se sont concentrées principalement sur la sécurité routière. Deux dossiers retiennent l'attention : l'intersection Delage/Grande Ligne ainsi que les excès de vitesse.

Intersection Delage/Grande-Ligne

L'intersection Delage/Grande Ligne est un sujet récurrent dont la population du quartier réitère sans cesse leurs insatisfactions en matière de sécurité. La population juge que la visibilité à cette intersection est hautement problématique, et qu'un arrêt obligatoire devrait être ajouté sur le Chemin de la Grande Ligne dans les deux directions. Les citoyens se sont exprimés lors de plusieurs séances du conseil et aussi sur nos pages Facebook. Un sondage Facebook maison effectué en janvier 2018, dont 470 personnes ont participé, a révélé que 86% des répondants considèrent non-sécuritaire cette intersection. Les accidents sont peu fréquents à cette intersection et fort probablement dû à la grande méfiance des automobilistes. Lors de la rencontre avec le technicien en circulation de la ville s'occupant de notre demande, les arguments suivants ont été évoqués :

- La visibilité est conforme aux normes en vigueur
- Le nombre d'accidents annuel ne dépasse pas le seuil fixé par la norme en vigueur
- Le temps d'attente à l'intersection est raisonnable et conforme
- La ville risque d'être blâmée, en cas d'accident, si elle ne respecte pas la norme, même dans le cas où elle surpasserait celle-ci

Le conseil n'est pas en accord avec la question de la visibilité. Les citoyens rapportent plusieurs éléments bloquant la visibilité : véhicules stationnés, pancartes, bacs verts et bleus, pente montante de Grande Ligne en direction sud et les boîtes postales. La ville a installé, suite à cette rencontre, des interdictions de stationnement du côté nord de Delage et une interdiction de stationnement de plus de 10 minutes aux boîtes postales. Le nombre d'accidents est faible et expliqué par l'extrême prudence des citoyens à cette intersection. Les citoyens, par leurs doléances, expriment un ras-le-bol de devoir se méfier autant. Le temps d'attente ne fait pas partie des préoccupations des citoyens. Le risque de blâme demeure une hypothèse qui est encore sujette à débat. Le ministère des Transports est, ultimement, l'autorité compétente qui devra autoriser une dérogation à la norme régissant cette route. Le conseil a résolu de porter cette demande au ministère.

Résolutions en lien avec ce dossier : 18-CA-07, 18-CA-09, 18-CA-14 et 18-CA-35

Vitesse excessive

Le deuxième aspect, plus global, concerne la vitesse des automobilistes dans le quartier. Ce sujet a été discuté avec le technicien en circulation et aussi avec le Capitaine Lefebvre. Plusieurs options ont été évoquées comme les dos d'âne, les panneaux de signalisation lumineux, les radars mobiles, les bollards et les opérations radars. Seuls les panneaux lumineux et les bollards, soit un obstacle sur la route, pourraient être utilisés dans le quartier. La ville n'a toutefois pas exprimé d'intention d'en faire l'installation.

Résolutions en lien avec ce dossier : 18- CA-15 et 18-CA-25

Interdiction de stationnement sur l'avenue du Lac-Saint-Charles

Plusieurs problématiques en lien avec l'avenue du Lac-Saint-Charles ont été soulevées depuis 2017 au sujet entre autres sur le stationnement sur cette rue. Des voitures stationnées dans une courbe posaient, selon les citoyens, un risque de collision. Sur d'autres portions de l'avenue, les piétons devaient contourner les automobiles stationnées, qui dans certain cas bloquait complètement la visibilité, en marchant dans la voie de circulation, posant ainsi un risque d'accident. La ville a acquiescé à cette demande en ajoutant que les cyclistes utilisant régulièrement cette avenue étaient eux aussi contraints de circuler sur la route, étroite sans accotements ni pistes cyclables, et étaient conséquemment en situation à risque. Des panneaux interdisant le stationnement en tout temps entre les rues Philippe-Bédard et du Beau-Site ont été installés à l'été 2018.

Résolutions en lien avec ce dossier : 17-CA-03**TRANSPORT EN COMMUN**

L'annonce du nouveau réseau structurant de la ville de Québec témoigne d'une volonté forte de convaincre la population de l'incontournable nécessité d'une solution de mobilité à grande échelle pour combattre la congestion routière. En tant que quartier le plus au nord de la ville, cette congestion routière, les citoyens de Lac-Saint-Charles la subissent quotidiennement et même doublement au retour en fin de journée. Le réseau routier du quartier semble être de moins en moins adapté à l'abondance d'usager de la route et provoque de plus en plus de congestion. Étant donné la complexité, voir l'impossibilité, de modifier de manière importante les routes de Lac-Saint-Charles, il semble logique de croire que le transport en commun est une option viable pour améliorer la qualité de vie des citoyens. En plus de l'aspect économique, l'autobus a le bénéfice de réduire significativement le stress causé par les longs déplacements dans les embouteillages (voir « Commuting Distance, Cardiorespiratory Fitness, and metabolic Risk », Christine M. Hoehner, 2012). Depuis la perte de notre parc-o-bus de l'église, nous pouvons observer des voitures stationner le long de rues adjacentes aux axes principaux, illustrant bien le besoin de ce parc-o-bus et de l'utilisation régulière de ce mode de déplacement par des citoyens.

Deux représentations ont été effectuées soit, une première intervention au conseil de ville et une seconde à une des annonces du RTC. Le manque de service dans le quartier a été exprimé, la ville a promis de conserver les parcours express, mais rien pour le service régulier.

Le conseil s'est par la suite joint à une demande collective des conseils de quartier de La Haute-Saint-Charles pour rencontrer le RTC afin, d'une part, connaître les intentions de développement du réseau dans la couronne nord de la ville, et d'autre part, exprimer les besoins des citoyens directement aux décideurs. Cette demande a été refusée par le RTC, indiquant qu'une fois les décisions prises, ils viendraient présenter à la population les résultats de leurs travaux.

Le conseil est évidemment déçu de ce revers. Le diocèse refusant de respecter son engagement à restituer le parc-o-bus et le RTC qui choisit de travailler en vase clos renforce le sentiment d'isolement et d'abandon de notre quartier.

À défaut d'attendre les annonces du RTC et d'espérer, le conseil inclura le volet du transport en commun dans un mémoire sur la vision de l'habitation qui sera déposé en juin 2018.

Résolutions en lien avec ce dossier : 18-CA-08 et 18-CA-11

INFRASTRUCTURE

Centre Paul-Émile Beaulieu

Le centre communautaire Paul-Émile Beaulieu devrait voir sa piscine remplacée en 2020. Considérant l'importance de cette presque unique infrastructure au sein du quartier, le conseil a exprimé le souhait que cette dernière soit couverte. Cet ajout permettrait une utilisation maximale, peu importe la météo et les saisons. La natation pourrait créer un espace d'échange et de rencontre pour l'ensemble de notre population. La raison évoquée pour refuser cette demande est les pourparlers en cours avec l'école secondaire Le Sommet portant sur une participation de la ville dans la construction d'une piscine couverte sur le site de l'école promouvant le sport-étude. Comme le projet de remplacement de la piscine au centre PEB est certain, puisqu'inclus dans le PTI de la ville, le conseil juge que Québec devrait investir pour couvrir une piscine sur un projet assuré d'être réalisé à court terme plutôt que de miser sur une option incertaine.

Résolutions en lien avec ce dossier : 18-CA-39

Clôture de sécurité à l'APEL

Suite à un incident près de la descente pour mise à l'eau de bateau à l'APEL, un citoyen a demandé à ce que, l'hiver, une clôture empêche l'accès pour éviter que quelqu'un glisse et tombe à l'eau, ce qui est arrivé à un proche. Comme cette partie du lac ne gèle pas en hiver, il y a un risque potentiel de noyade. Une clôture a donc été installée durant l'automne 2018 bloquant la mise à l'eau et une seconde bloquant l'accès aux escaliers donnant accès à la rivière.

Résolution en lien avec ce dossier : 18-CA-10

Skate parc

En 2018, les jeunes fréquentant la maison des jeunes l'Ambassade, située à même le terrain du centre PEB, présentent une pétition concernant le skate parc du quartier. Ils revendiquent, pour assurer leur propre sécurité, l'installation d'un éclairage adéquat, l'ajout d'un filet protecteur au terrain de baseball adjacent et un entretien adéquat de cet espace. L'objectif de ces modifications est de pouvoir utiliser le skate parc en soirée, et ce sans risquer d'être blessé par une balle de baseball. La ville a acquiescé à l'installation du filet protecteur et a effectué ces travaux en 2018. Par contre, elle a refusé l'éclairage dû à une capacité électrique insuffisante. Puisque le terrain de baseball sera modifié lors du remplacement de la piscine, la ville a indiqué qu'un nouveau système d'éclairage et un filet seront installés à ce moment.

Résolutions en lien avec ce dossier : 18-CA-13

ENVIRONNEMENT

Exploitation minière

L'importance de l'aspect environnementale du quartier fait partie de son unicité au sein de la ville de Québec. Le réservoir d'eau de la ville s'y trouvant a d'une part contribué à la mise en place de lois et règlements pour sa protection, mais aussi responsabilisé les citoyens du quartier envers l'impact qu'ils peuvent avoir sur ce plan d'eau. Cette conscience apporte un nouveau regard sur les éléments du quartier ayant potentiellement une influence sur la santé du Lac-Saint-Charles et l'exploitation minière à ciel ouvert, situé à moins de 2km du réservoir, en fait partie. Les craintes des citoyens sont diverses : le nuage de poussière visible au-dessus de la mine, la contribution potentielle au vieillissement du lac par le transport éolien de sédiments, le bruit du concasseur perceptible jusqu'à la tête du lac, l'impact sur la nappe phréatique, etc.

Beaucoup de citoyens se plaignent de la poussière de sable présente dans leurs maisons en été et ils observent que peu de temps après avoir effectué l'entretien ménager, la poussière revient en moins de 24 heures, les forçant à maintenir les fenêtres fermées.

À noter que le règlement de la ville de Québec sur les nuisances spécifie en page 7-item 22 : Constitue une nuisance, la production de poussière ou de particules dans l'air de façon à incommoder le voisinage.

Le conseil de quartier a demandé que des appareils de suivi de la présence de poussières dans l'air soient installés dans le quartier afin de prendre des mesures et obtenir des données quantitatives fiables. Un rapport déposé en 2016 intitulé « Explorative Modeling of Aeolian sediment influx from surrounding sand pits into Lake-Saint-Charles, Québec » produit par l'Université de Munich supervisé par le professeur Ralf Ludwig a effectué des mesures de taux de poussières dans l'air, mais, n'ayant eu accès qu'à des équipements décrits comme étant désuets, leurs mesures ne sont pas suffisamment fiables pour tirer quelques conclusions.

Le conseil a conséquemment demandé une nouvelle étude d'impact et prévoit inviter un intervenant du Ministère de l'Environnement.

Résolutions en lien avec ce dossier : 18-CA-17 et 18-CA-40

QUALITÉ DE VIE

Voisins solidaires

Le conseil a été approché pour participer à un projet pilote avec l'organisme Voisins solidaire. Bien que l'intérêt pour cette initiative ait été très fort, le conseil a dû décliner l'invitation due au manque de bénévoles pouvant assurer un suivi adéquat.

Résolutions en lien avec ce dossier : 18-CA-16

Chenil – consultation publique et suivie

Une consultation publique a été soumise au conseil en janvier 2019 concernant la modification au règlement d'urbanisme de la zone 61123Fb afin de permettre l'implantation de chenil. Les citoyens présents ont fortement exprimé leurs opinions contre ce projet : craintes des chiens, nuisances sonores, risque de fugues, dévaluation de leurs propriétés, perte de leurs tranquillités (attrait le plus important pour ce secteur). Le conseil a appuyé les citoyens en votant à l'unanimité contre. Les administrateurs jugent que le projet n'a aucun bénéfice ou attrait pour le quartier et les nuisances, principalement sonores, sont inacceptables. De plus, la zone pourrait contenir plus d'un chenil, faisant passer le nombre de chiens matures potentiels à 30 voire 45 au total.

Au conseil du mois de mars, une modification au projet de règlement proposait que le nombre de chenils dans la zone concernée soit limité à un seul. Le conseil conserve sa position contre le projet puisque cette modification n'adresse en rien les inquiétudes des citoyens.

Résolution en lien avec ce dossier : 2019-CA-04

Premiers répondants

Suite au décès d'une citoyenne le 22 janvier 2018 sur le stationnement de l'hôpital Chauveau, le conseil a exprimé une inquiétude face au temps de réponse des ambulanciers. La dame, demeurant dans le secteur Saint-Émile/Loretteville, s'est rendue par ses propres moyens à l'hôpital, étant donné le délai de réponse du service ambulancier. On peut apercevoir plusieurs pancartes dans le quartier indiquant « Attention, vous entrez dans une zone à risque », faisant référence au service ambulancier.

Un citoyen a questionné les élus lors du conseil de ville du 21 janvier 2019, sur la possibilité que les pompiers soient désignés premier répondant. Comme une caserne est située à Saint-Émile, le temps de réponse s'en verrait réduit significativement. M. Voyer a répondu qu'une analyse ne recommandait pas de procéder ainsi et que cette dernière ne serait pas rendue publique.

Le sujet a été abordé lors du conseil de quartier du 12 mars 2019. Une résolution sera formulée et soumise pour adoption en cours d'année.

FINANCEMENT

Le conseil de quartier reçoit une subvention de fonctionnement jusqu'à concurrence de 1 500 \$ par année de la ville de Québec. Chaque déboursé ou engagement fait l'objet d'une résolution.

En 2018, le conseil de quartier a reçu de la ville de Québec une subvention de 650.00 \$ et a engagé des dépenses de fonctionnement de 836.17\$. L'actif net non affecté s'établissait à 652.15\$ au 31 décembre 2018.

De plus, l'initiative Maisons Fleuries a généré 950.00 \$ en subvention pour des dépenses de 856.08 \$

L'annexe 1 donne l'état de la situation financière au 31 décembre 2018.

CONCLUSION

L'exercice qui se termine a été fort occupé pour les membres du conseil. Nous avons représenté les citoyens dans plusieurs activités pour assurer la place de Lac-Saint-Charles dans les diverses réflexions de la ville de Québec. Des dossiers d'envergure en lien avec les préoccupations des citoyens du quartier ont émergé en cours d'année et la complexité de ces derniers, a demandé une implication particulière des membres, n'étant pas nécessairement expert dans chacun des domaines concernés.

Le statut particulier de Lac-Saint-Charles au sein de la ville de Québec, lié au réservoir d'eau, à par le passé poser des contraintes, de l'immobilisme et des défis dont le conseil de quartier pourra être un acteur important dans la recherche de solutions innovantes. Nous devons revoir les manières de faire pour redonner au quartier son plein potentiel d'épanouissement. Un rattrapage est nécessaire et chaque année qui passe accentue l'urgence d'agir.

Les bénévoles ont fait preuve de rigueur et de disponibilité envers les citoyens. Nous pouvons être fiers du travail accompli. C'est donc avec honnêteté, fierté et sans prétention, que nous vous avons représenté.

Merci de nous appuyer,

Mathieu Des Roches
Président

P.S. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions ou de vos commentaires à l'adresse suivante :

ConseilQuartier.Lac-Saint-Charles@ville.quebec.qc.ca

Vous pouvez également vous adresser à :

Maxime Gravel-Renaud, Conseiller en consultations publiques
Téléphone : 418 641-6411, poste 3249
maxime.gravel-renaud@ville.quebec.qc.ca

ANNEXE I — ÉTATS FINANCIERS**CONSEIL DE QUARTIER DE LAC-SAINT-CHARLES****BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018**

	2018	2017
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	732.15 \$	848.42 \$
Total de l'actif	732.15 \$	848.42 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs	80.00\$	70.00 \$
Total du passif	80.00\$	70.00 \$
Actif net non affecté	652.15 \$	778.42 \$

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

	2018	2017
Produits		
Subvention de la Ville	650 \$	800.00 \$
Autres	950 \$	0
Total des produits	1'600 \$	800.00 \$
Charge		
Fonctionnement	1'716.27 \$	689.54 \$
o Secrétaire de service	510.00 \$	420.00 \$
o Frais de rencontre	240.38 \$	137.97 \$
o Initiative maison fleurie	856.08 \$	-
o Frais fixes d'utilisation	75.81 \$	78.87 \$
o Registraire des entreprises	34.00 \$	52.70 \$
Total des charges	1'716.27 \$	689.54 \$
Excédent des produits par rapport aux charges	(116.27 \$)	110.46 \$
Actif net au début de l'exercice	848.42\$	737.96 \$
Actif net à la fin de l'exercice	732.15\$	848.42 \$
Affecté	80.00\$	70.00 \$
Non affecté	652.15 \$	778.42 \$

ANNEXE II — TABLEAU DES RÉSOLUTIONS

Numéro de résolution	Description	Statut
Résolution 18 — CA-01	<p>Il est proposé par M. Gonon, appuyé par Mme Brisson, de réaffirmer par l’affichage de panneaux de signalisation quant à la protection de l’environnement (Ne pas jeter des déchets) dans le secteur du Laron et de la rue du Beau Site pour contrer les dépôts sauvages.</p> <p>Adopté à l’unanimité</p>	<p>Pancarte installée sur Beau Site.</p> <p>Fermé</p>
Résolution 18 — CA-02	<p>Il est proposé par M. Amega, appuyé par M. Desroches, que le conseil de quartier appuie le principe de l’implantation d’une garderie à l’intersection de la rue Delage et de l’avenue du Lac-Saint-Charles.</p> <p>Adopté à l’unanimité</p>	Fermé
Résolution 18 — CA-07	<p>Sur proposition de M. Ludovic Lorrin, appuyé par M. Denis Des Roches, il est résolu que le conseil de quartier de Lac-Saint-Charles demande à l’Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, de mettre en place un arrêt toutes directions permanent à l’intersection de la rue Delage et du chemin de la Grande-Ligne.</p> <p>Adopté à l’unanimité</p>	Actif
Résolution 18 — CA-08	<p>Sur proposition de M. Denis Des Roches appuyé par Mme Nathalie Brisson, il est unanimement résolu que le conseil de quartier de Lac-Saint-Charles – Procès-verbal de la séance du 13 mars 2018 Page 5 sur 7 – demande à l’Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, de faire une présentation au conseil de quartier à propos des impacts potentiels sur la communauté du jugement sur le Règlement de</p>	<p>Une nouvelle entente à la CMQ devrait être conclue en 2019.</p> <p>Actif</p>

	<p>contrôle intérimaire.</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>	
Résolution 18 — CA-09	<p>Sur proposition de M. Alain Anctil, appuyé de M. Ludovic Lorrin, il est unanimement résolu d'inviter le technicien à la circulation et au transport attitré à l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles à venir assister à une séance du conseil de quartier de Lac-Saint-Charles afin qu'il puisse, dans la mesure du possible, répondre aux questions des membres du conseil de quartier et des citoyens sur la circulation routière et le transport dans le quartier.</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>	<p>Le technicien en circulation est venu nous rencontrer.</p> <p>Fermé</p>
Résolution 18 -- CA-10	<p>Sur proposition de Mme Michelyne St-Hilaire, appuyée par Mme Nathalie Brisson, il est unanimement résolu d'inviter l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles à faire les travaux nécessaires afin de préparer des assises solides cet été afin que celles-ci puissent recevoir une clôture efficace condamnant l'accès de l'escalier menant au lac Saint-Charles cet hiver. Le tout assurant la sécurité des citoyens habitant au Lac-Saint-Charles.</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>	<p>Clôture installée.</p> <p>Fermé</p>
Résolution 18 -- CA-11	<p>Sur proposition de M. Denis Des Roches, secondé par M. Alain Anctil, il est unanimement résolu de demander à la Ville de Québec, d'organiser une rencontre avec le conseil de quartier de Lac-Saint-Charles et les autres conseils de quartier de La Haute-Saint-Charles à propos du Réseau Conseil de quartier de Lac-Saint-Charles – Procès-verbal de la séance du 8 mai 2018 Page 6 sur 7 structurant de transport en commun et</p>	<p>La rencontre n'a pas eu lieu. Le sujet sera abordé dans un mémoire sur la vision de l'habitation qui sera produit par le conseil.</p> <p>Fermé</p>

	des circuits locaux de transport collectif lac-Saint-Charlois dans les meilleurs délais. Adopté à l'unanimité	
Résolution 18 -- CA-13	Sur proposition de Mme Nathalie Brisson et appuyé par M. Mathieu Des Roches, que le conseil de quartier de Lac-Saint-Charles demande à la ville de Québec de prendre acte des doléances de la Maison des Jeunes, quant aux problèmes de sécurité du Skate Parc et recommande : - de hausser le filet de protection qui sépare le Skate Parc du terrain de baseball, - d'installer des luminaires pour éclairer adéquatement le parc, - de vérifier sur une base régulière l'entretien de ce terrain. Adopté à l'unanimité	La ville procédera à certaines modifications lors des futurs travaux au centre PEB. La date de ces travaux est indéterminée. Actif
Résolution 18 -- CA-14	Il est proposé par M. Alain Anctil et appuyé par Mme Michelyne St- Hilaire de demander à la ville d'améliorer la visibilité au coin de Delage et Grande-Ligne -en posant une interdiction de stationnement -en enlevant la neige des bancs de neige plus adéquatement l'hiver -en avançant la ligne d'arrêt -en limitant le stationnement aux boîtes aux lettres à 10 minutes Adopté à l'unanimité	La ville a installé des interdictions de stationnement sur Grande-Ligne. au nord de Delage, ainsi qu'une interdiction de stationnement pour plus de 10 minutes aux boîtes postales. Le déneigement durant l'hiver 2018-2019 n'a pas été modifié. La ligne d'arrêt n'a pas été modifiée. Actif
Résolution 18 -- CA-15	Il est dûment proposé par Mme Michelyne St- Hilaire et appuyé par Mme Nathalie Brisson que le conseil de quartier de Lac-St-Charles recommande à la ville de Québec, d'acquérir des panneaux indicateurs de vitesse permanents et d'en installer un	La ville n'a pas installé des panneaux du type demandé. Ouvert

	<p>dans les rues problématiques de vitesse de Lac-St-Charles</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>	
Résolution 18 -- CA-16	<p>Sur proposition de M. Mathieu Desroches et dûment appuyé M. Alain Anctil de demander à la ville de Québec de montrer leur collaboration au conseil de quartier pour leur coopération et leur appui avec Voisins solidaires.</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>	<p>Le conseil a choisi de se retirer de cette initiative.</p> <p>Fermé</p>
Résolution 18 -- CA-17	<p>Il est proposé par Mme Michelyne St-Hilaire et dûment appuyé par Mme Nathalie Brisson que le conseil de quartier recommande à la ville de Québec de faire une étude au niveau de l'impact de la poussière causée par la sablière, sur l'environnement au niveau de la carrière et sablière P.E.B. qui réside dans le quartier</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>	<p>La ville n'a pas effectué cette étude.</p> <p>Ouvert</p>
Résolution 18 -- CA-23	<p>Sur proposition de Mme Nathalie Brisson, appuyé par M. Mathieu des Roches, il est unanimement résolu de recommander l'adoption du projet de règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement aux zones 61221Ha et 61226Ha, R.C.A.6V.Q.235</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>	Fermé
Résolution 18 -- CA-25	<p>Sur proposition de M. Mathieu des Roches, appuyé par M. Alain Anctil, il est unanimement résolu d'inviter un lieutenant attiré à la patrouille du Service de police de la Ville de Québec du poste de La Haute-Saint-Charles afin d'échanger sur différentes problématiques locales telles que la sécurité routière, la sécurité du quartier ainsi que la présence policière au Lac-Saint-Charles</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>	<p>La rencontre a eu lieu.</p> <p>Fermé</p>

Résolution 18 -- CA-34	Sur proposition de Mme Saint-Hilaire, appuyée de M. Anctil, il est unanimement résolu d'inviter L'APEL à faire une présentation sur l'ensemble du dossier lors de l'assemblée du conseil de quartier de janvier 2019. Adopté à l'unanimité	L'APPEL a décliné l'invitation préférant un moment plus opportun. Fermé
Résolution 18 -- CA-35	À la suite de l'installation des pancartes d'interdiction de stationnement à l'intersection du Chemin de la Grande-Ligne et de l'avenue Delage, sur proposition de Mme Saint-Hilaire, appuyée de Mme Gauthier, il est unanimement résolu que le conseil de quartier de Lac-Saint-Charles réitère sa demande au Ministère des Transports d'installer un arrêt obligatoire à cette intersection. Adopté à l'unanimité	L'arrêt n'a pas été installé. Actif
Résolution 18 -- CA-38	Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à la majorité de recommander au conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles d'adopter le projet de règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles R.C.A.6V.Q. 245 tel que présenté. Adopté à l'unanimité	Fermé
Résolution 18 -- CA-39	Sur proposition de Mme Michelyne Saint-Hilaire, appuyé de M. Alain Anctil, le conseil de quartier de Lac-Saint-Charles demande à la ville de Québec d'inclure dans le plan triennal d'immobilisation (PTI) (2019-2020-2021) les sommes nécessaires pour la rénovation et l'agrandissement du Centre communautaire Paul-Émile Beaulieu (PEB) et la couverture de la piscine adjacente au PEB afin d'en assurer une utilisation 12 mois par année. Adopté à l'unanimité	Seul le remplacement de la piscine a été inclus au PTI. Actif
Résolution 18 -- CA-40	Sur proposition de M. Alain Anctil, appuyé de M. Denis Des Roches, il est unanimement résolu d'inviter, à une prochaine séance du conseil de quartier, un intervenant du Ministère du	L'invitation n'a pas été faite. Actif

	Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC), direction régionale de la Capitale-Nationale afin d'échanger avec le conseil de quartier pour faire la lumière sur l'exploitation des carrières et sablières au Lac-Saint-Charles en lien avec la Loi sur la qualité de l'environnement	
Résolution 18 -- CA-41	Sur proposition de M. Denis Des Roches, appuyé de Mme St-Hilaire, il est unanimement résolu de demander à la Ville des précisions sur les sections municipalisées et non municipalisées de la rue Beau-Site ainsi que l'obtention d'une carte les identifiants.	Nous n'avons pas eu de retour de la part de la ville. Actif